

ABONNEMENT

Fayable d'avance, par an \$3.00
do do quatre mois 1.00
do do un mois 0.35
Edt. Hebdomadaire, par an 1.00

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES

Première insertion, par ligne... \$0.10
Tous les jours... 0.05
Trois fois par semaine... 0.06
Une fois la semaine... 0.08
A long terme, conditions spéciales

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

"RELIGION ET PATRIE"

F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

LE CANADA

Ottawa et Hull, 16 Février 1884

COURRIER

Les ministres de Québec partiront probablement lundi.

M. Matthew Arnold, l'un des litérateurs les plus distingués d'Angleterre, fera une conférence ce soir à l'Opéra.

M. Bryson, M. P. et M. Poupore, M. P. P., demandent du gouvernement une subvention de \$21,000 pour l'érection d'un pont sur l'Ottawa à Bryson.

Le pape a adressé une encyclique aux évêques français, déplorant la condition morale et intellectuelle des diverses nations européennes.

M. John Bryson, M. P., et M. John Murphy ont eu une entrevue, hier, avec le ministre de la marine et des pêcheries, au sujet de l'érection de phares en haut de l'Ottawa, aux lacs des Chats, Coulonge et des Allumettes.

Le Monde, de Paris, publie une dépêche de l'évêque français au Tonkin, annonçant qu'un prêtre, 22 catholiques et 215 chrétiens ont été massacrés et 100 maisons de chrétiens détruites.

M. Wainright, assistant gérant du Grand Tronc, a eu une entrevue, hier, avec sir Charles Tupper, pour régler le différend qui s'est élevé entre la compagnie qu'il représente et la compagnie du Pacifique Canadien, au sujet du chemin de fer de Jacques Cartier.

La législature d'Ontario siège depuis plus de trois semaines et l'on n'a encore rien fait... des discours. M. Mowat qui doit maintenant compter avec l'opposition, ne procède qu'avec une extrême prudence qui ressemble fort à de la peur.

LETTRÉ DE M. VAN HORNE

Le gérant général du chemin de fer Canadien du Pacifique vient de publier une lettre en réponse à son rival M. Hickson, du Grand Tronc. Il déclare que sa compagnie a refusé de se dessaisir de la ligne d'Ontario et Québec, mais qu'elle était prête à entrer en négociation pour l'achat du chemin de fer du Nord, comprenant l'importance d'avoir accès à Québec.

Dimanche, à quatre heures, à l'Institut, auront lieu les élections générales de la société Saint-Jean-Baptiste.

RECETTES ET DÉPENSES

Les recettes des sept premiers mois de l'exercice 1883-84 se chiffrent par \$18,846,525.41. De ce montant \$2,285,104.54 ont été perçues durant le mois de janvier et \$16,561,420.87 pendant les autres six mois.

Les dépenses de juillet à janvier inclusivement, représentent \$18,026,794.27; \$4,270,770.71 durant le mois de janvier et \$13,756,023.56 pendant les autres six mois.

L'augmentation des dépenses du mois de janvier s'explique par les paiements considérables que l'on a dû faire pour le service des intérêts et du fonds de réserve.

LES VIEILLES PROVINCES

M. Dupont, député de Bagot, a prononcé, mercredi, à la chambre des communes, un excellent discours dont l'idée principale est que le parlement fédéral qui a tant fait pour le Nord-Ouest, depuis dix ou douze ans, devrait s'occuper un peu plus, à l'avenir, des anciennes provinces.

Ce sentiment est partagé par une grande partie de la députation et devra finir par prévaloir.

Le parti conservateur a réussi pleinement dans la grande entreprise de la création du Nord-Ouest, si pleinement que d'aucuns craignent même que le but ne soit dépassé. Sir Leonard Tilley prévoyait lui-même en 1880 que le Nord-Ouest serait presque aussi peuplé que les anciennes provinces au commencement du vingtième siècle.

Malheureusement, l'avenir des provinces de l'est n'est pas aussi brillant, et celles-ci commencent à se demander si elles ne feraient pas mieux de dupes en continuant à prodiguer leurs millions à ces provinces nouvelles, qui donnent des signes d'une ingratitude précoce.

M. Dupont a très bien développé cette idée, il a aussi représenté que le gouvernement fédéral pourrait très bien contribuer au développement des vieilles provinces en venant en aide à leurs chemins de fer. Seulement, a-t-il dit, il faudrait, quant à Québec du moins, que ce fût d'une manière plus judicieuse et plus juste qu'en 1882 et 1885 où les octrois sont restés à peu près inutiles puisqu'ils étaient mal répartis.

Depuis le premier février jusqu'au premier septembre, toute personne qui fera la chasse, dans la province de Québec, aux coqs de Bruyère, plamigan, bécasse, bécassine, alouette, sera passible d'une forte amende.

Il en sera de même pour ceux qui abattront l'orignal, le caribou et le chevreuil dans les sept mois qui suivent le mois de janvier.

ECHOS DU PARLEMENT

Le rapport annuel du ministère des Postes a été déposé, hier, sur le bureau de la chambre.

M. Joseph Tassé a présenté, hier, un projet de loi pour constituer la Corporation Episcopale Catholique d'Ottawa.

M. Cameron, de Huron, a proposé, hier, la première lecture du bill des Orangistes, appuyé par M. White, de Hastings.

M. Thomas Temple, qui vient de remporter la victoire dans le comté de York, N. B. a fait son entrée, hier, en chambre, au milieu des applaudissements de la droite.

M. Blake était absent hier. Il avait dû aller à Toronto pour y présider le banquet de l'Université dont il est le chancelier. Sir Richard Cartwright fut chargé du commandement.

Il appert d'après un état déposé sur le bureau de la chambre, qu'il a été importé du bois à Manitoba, pour \$50,250, en 1880; pour \$17,633, en 1881, et pour \$382,672, en 1882. Le montant des droits payés sur cette dernière somme s'est élevé à \$66,599.

On sait que nos pêcheries sont l'une des plus précieuses richesses de notre pays. Le gouvernement a voté l'an dernier \$150,000 pour en favoriser le développement.

Table with 4 columns: Province, Number of buildings, Number of houses, Total value. Includes Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Ile du Prince-Edouard, Québec, and Total.

Le message suivant de Son Excellence le gouverneur-général a été communiqué, hier, à la chambre par le premier ministre :

Messieurs de la Chambre des Communes,

J'accuse réception et vous remercie de la loyale adresse que vous avez votée en réponse à un discours que j'ai prononcé à l'ouverture de la session et je mets toute confiance dans l'assurance que vous m'y donnez que les importantes mesures qui vous seront soumises se ont l'objet de votre part d'une parfaite attention.

LANSDOWNE. Hôtel du gouvernement, Ottawa, 13 février 1884.

Sir John A. Macdonald a proposé, hier, que le débat sur le Pacifique ait lieu, à l'avenir, sur les autres affaires, sauf les affaires courantes et les interpellations. En l'absence de M. Blake, sir Richard Cartwright proposa, comme amendement, que la chambre devait attendre, avant de procéder à un vote, que tous les états et tous les renseignements demandés fussent produits et donnés.

Les fabriques d'indiennes à Magog seront éclairées à la lumière électrique.

B. G. LES CIGARES CABLE ET EL PADRE MANUFACTURÉS PAR S. DAVIS & FILS MONTREAL.

GRANDE VENTE Argent Comptant DU STOCK MAVAUT ET LANIGAN A LEUR ANCIENNE PLACE, 113 Rue RIDEAU

Accheté à 65c dans la Plastre Nous pouvons vous offrir des marchandises sèches aux prix les plus réduits dans Ottawa.

CONDITIONS ARGENT COMPTANT UN SEUL PRIX

BRYSON, GRAHAM & Co., Nos. 152 et 154, RUE SPARKS.

& CO. Assortiment Complet

CONTRAT DE MALLE

DES soumissions cachetées, adressées au maître général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, VENDREDI 22 FÉVRIER 1884, pour le transport des malles de Sa Majesté, par contrat pour quatre ans, dix-huit fois par semaine aller et retour, entre New-Edinburgh et Ottawa à partir du 1er Avril prochain.

Le transport peut-être fait à pied ou autrement, les malles devant quitter le bureau de New-Edinburgh tous les jours, dimanches exceptés, à 8.00 a.m., 1.00 p.m. et 7.00 p.m. et devront être rendues au bureau de Poste d'Ottawa à 8.20 a.m., 1.20 p.m. et 7.20 p.m.

Les malles devront quitter le bureau de poste d'Ottawa immédiatement après chaque échange de malles et être rendues à New-Edinburgh dans les vingt minutes suivantes.

Des avis imprimés, contenant de plus amples informations quant aux conditions du contrat, se trouvent dans les bureaux de postes de New-Edinburgh et d'Ottawa au bureau du sous-général.

T. P. FRENCH, Inspecteur des postes

Bureau de l'Inspecteur des Postes, Ottawa, 17 Janvier, 1884

MACHINES A COUDRE Le plus grand assortiment de Machines à Coudre des

MEILLEURES FABRIQUES et aux conditions les plus faibles, comprenant pour usage de cuisine (Royal, Wilson, Stewart, Wood, Wansler, New Stewart, White, Wheeler et Wilson.)

R. W. MARTIN 36, Rue Rideau, 1er Étage, 1884

FUMEZ LES CIGARES CABLE ET EL PADRE MANUFACTURÉS PAR S. DAVIS & FILS MONTREAL.

ROBES DE BUFFLES! ROBES DE BUFFLES!!

Allez au grand DÉPÔT DE ROBES DE BUFFLES, dans les salles d'encan de M. TACKBERRY, 29 RUE SPARKS, en face de l'hôtel Russell.

Grandes peaux de buffles de \$6 à \$20, de de loup-cervier, d'ours du nord et japonais. Sur 35 peaux d'ours il m'en reste quatre seulement, et j'ai vendu 150 peaux de loup-cervier. Mes capots en pelletterie se vendent aussi très rapidement, car les prix sont très bas.

Venez tous au grand dépôt de robes de buffles. Je puis vendre moins cher qu'aucun autre marchand peut acheter et mes prix sont au plus bas. J. B. TACKBERRY, Encanleur.

PATINS, PATINS, PATINS, Assortiment Complet

E. G. LAVERDURE No. 96 Rue RIDEAU. 30 mars 1883

LA SANTE UN DEVOIR!

LA MALADIE UN CRIME!

AMERS MANDRAGORES DU Dr. BAXTER.

Le SEUL REMÈDE VÉGÉTAL CONTRE LA Dyspepsie, Perte d'Appétit, Indigestion, Constipation, Habituelle, Mal de Tête etc., etc., etc.

PRIX, 25 cts. la BOUTEILLE. Vendu partout, et par C. O. DACIER, Ottawa.

15 mai 1883.

SPRUCINE Une des meilleures préparations offertes jusqu'à ce jour au public, pour le soulagement immédiat et la guérison de la toux, du rhume, de la bronchite, de l'asthme, de la Grippe, de toutes les maladies de la Gorge et des Poux-mors. A vendre partout à 20 et 50c la bouteille. B. E. McALE, Châtelain, Montréal.

MAISON A VENDRE

Une maison en bois, contenant onze chambres et livrée en deux logements avec grand jardin, hangar et terrain spacieux, numéro 593 et 594, rue St. Patrice, Ottawa. Bonnes conditions.

DECOUVERTE IMPORTANTE

DIPHTHERIE ET ANTI-DIPHTHERIQUE

Spécifique contre la Diphtérie et autres maux de gorge, guérissant Consomption, Bronchites et Rhumes.

LA DIPHTHERIE VAINCUE!

Aux ravages de cette maladie terrible et réputée incurable, on a trouvé un remède qui n'a jamais failli. L'expérience de plus de dix années de succès constants, et des centaines de certificats adressés à l'inventeur par des personnes notables et dignes de foi attestent l'efficacité vraiment étonnante de ce remède.

Inventé et préparé par le Docteur N. LACERTE, Lévis, P. Q.

AMERS CANADIENS

TRESOR DES DYPEPTIQUES préparés aussi par le même, en vente chez les pharmaciens et en dépôt chez ELZEAN ALARIE, 71 Rue Bolton, Ottawa, 6m.

4 janvier 1884.

La Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique

BUREAU DU SECRÉTAIRE, Montréal, 11 Janvier 1884.

Le dividende semi-annuel sur le capital-actions de la compagnie, au taux de trois pour cent par année, garanti par l'arrangement intervenu avec le gouvernement du Canada, et un dividende-intérêt semi-annuel supplémentaire, au taux de deux pour cent par année, déclaré par cette compagnie, formant conjointement un dividende semi-annuel sur le dit capital-actions au taux de Cinq pour cent par année.

SEONT PAYÉS LE LUNDI, 18 FÉVRIER 1884

aux actionnaires inscrits à cette date. Des mandats pour la valeur de ce dividende, payables à la succursale de la Banque de Montréal, 59 Wall street, New-York, seront livrés le et après le 18 février, au bureau des agents de la compagnie, MM. J. Kennedy, Tod & Cie, 63 William street, New-York, aux actionnaires inscrits comme résidents aux États-Unis et au Canada. Tous les autres mandats seront livrés, à la même date, au bureau de MM. Morton, Rose & Cie, Bartholomew Lane, Londres, Angleterre.

Les livres de transfert de la compagnie seront fermés à trois heures p.m., le samedi 26 janvier, et seront rouverts à 10 heures a. m. le samedi 23 février 1884.

Par ordre des directeurs, CHARLES DRINKWATER, Secrétaire.

Chemin de fer du Nord

A PARTIR DE LUNDI, 27 Septembre 1883. Les trains circuleront comme suit :

Table with 4 columns: Départ de, Mixte, Malle, Express. Lists train schedules for Montreal, Quebec, and other stations.

Sur tous les Trains pour Passagers il y a des magnifiques Chars-Palais et des Chars-Dortoirs élégants sur les Trains de Nuit.

Les trains du Dimanche partent de Montréal et Québec à 4 p.m. Les Trains circulent d'après l'heure de Montréal.

En connexion avec le chemin de fer au Grand Tronc et le chemin de fer Canadien Atlantique.

BUREAU GÉNÉRAL: Québec, BUREAU DES BILLETS: Nos. 14, Rue Saint-Jacques, et à l'hôtel Windsor, Montréal.

QUEBEC: Vis-à-vis l'hôtel Saint-Louis, A. DAVIS, Surintendant, 1er Étage, 1882

Crucifixion... SSELLE... temps qui nous

DE FER ATLANTIC... LA COURTE... MONTREAL... points à l'est... D'HEURE... PASSAGERS... Jours... PULLMAN.

se rendit en direction... de change de charr... de tous les... de Tronc... Ottawa à 8 heures du... de Grand Tronc. Vers... du chemin de fer... les lignes s'étendent... et à xvi les de... Troy, Albany, et New...

PREMIERE CLASSE... EN ACIER... l'est chargé de... de Montréal on leur... frais extra et sans que... ceper.

D. C. LINSLEY, Gérant.

venteurs... & Cie., Brevets d'Invention... Marque... de Bois... spondants aux États... et en France.

DU DR SEY... PARIS... guérit la dyspepsie... l'estomac, les indiges... de l'engorgement du... et les coliques, l'ion de l'estomac et de... ent après le repas, à... érée à dessert, c'est le... stomacal connu... d'un verre à vin... est un remède sûr e... et se fait sentir sans... et, qui n'empêche... occupations ordinaires... is les droguistes.

L'ECONOMIE

On lit dans l'Abécille de Lowell : L'horizon devient sombre. Les nuages couvrent le ciel, le tonnerre gronde, la tempête menace de dévaster les récoltes.

Un homme qui ne sait pas épargner à mesure qu'il gagne, mourra sans avoir un sou, après avoir eu toute sa vie le nez collé sur son ouvrage.

Plus la cuisine est grande, dit le bonhomme Richard plus le testament est maigre.

Bien des fortunes se dissipent en même temps qu'on les gagne. Si vous voulez être riches, n'apprenez pas seulement à gagner, apprenez à ménager.

Les riches marchands ne se sont pas enrichis parce que leurs dépenses ont été plus fortes que leurs revenus.

Renoncez donc à vos folies dissipées et vous aurez moins à vous plaindre de la misère; des temps et des charges de ménage car l'excès des boissons et le luxe des femmes font petites les richesses et grands les besoins.

Vous vous imaginez peut-être que quelques petits coups, des plats un peu plus recherchés, des habits un peu plus brillants, de petites parties de plaisirs ne peuvent être de grandes conséquences; mais souvenez-vous de ce que dit le bonhomme Richard: Un peu répété fait beaucoup.

Il ne faut qu'une petite fente pour faire couler un grand navire. La friandise conduit à la mendicité.

UN ECONOMISTE.

UN CYCLONE

Mercrèdi, 13 courant, un cyclone a passé sur la partie nord-ouest de l'Etat de Savannah. Les maisons, les arbres et les clôtures ont été renversés en grand nombre.

A Jam-sboro, une église nègre a été emportée et plusieurs maisons ont eu leurs toits enlevés.

Dans la campagne 300 maisons et cases de nègres ont été détruites et 1500 personnes pauvres sont sans abri.

A Covington, une négresse a été jetée dans un cours d'eau où elle a failli se noyer. Deux enfants de couleur ont péri sous les ruines de leur demeure.

La liste des autres accidents est très longue.

A Livingston, une maison où il y avait un bal a été émolée; tous les invités se sont échappés sans blessures graves à l'exception d'un cultivateur qui a eu le crâne fracturé. Les pertes seront probablement de \$100,000.

P. C. AUCLAIR TAILLEUR MILITAIRE OTTAWA

Habillments, une spécialité, au magasin militaire de Broadway, 133 rue Sparks, Ottawa.

Les messieurs désirent avoir un habillement complet devraient rendre une visite au magasin militaire Broadway où les étoffes dans les meilleurs goûts viennent d'être reçues.

P. C. AUCLAIR, Prop. 133, rue Sparks.

Première qualité de draps noirs anglais venant d'être reçus au magasin militaire Broadway. Ces draps seront spécialement pour habits de cérémonies et la meilleure place pour les avoir est chez

P. C. AUCLAIR, Prop. 133, rue Sparks.

Habillments et pardessus d'hiver de première qualité, vendus à 10 pour cent de moins que les plus bas prix ordinaires au magasin militaire Broadway, 133, rue Sparks Ottawa.

Donnez vos commandes pour habits de cérémonie au magasin militaire Broadway, et le moins cher de la ville.

P. C. AUCLAIR, propriétaire, 133, RUE SPARKS, OTTAWA 17 Jan. 84. 1 an.

COURSES AU TROT

Les courses annuelles au trot du Ottawa Winter Trotting Club ont commencé, hier après-midi, sur le lac Leamy.

Son Excellence le gouverneur général et sa suite étaient présents ainsi que plus de 3,000 personnes.

Le programme d'hier comprenait deux courses. La première pour les chevaux trottant en 2:38; dans cette dernière il y avait dix concurrents et a été gagnée par Tommy B., appartenant à M. Gilmour, de Hull.

Table with 2 columns: Name and Time. Includes Tommy B., Olive, Fearnought, Parnell, Chatlie, Money-Maker, Becky Lee, Alice Flint, Sir John, Roger.

La bourse était de \$200, divisée comme suit: 1er, \$130; 2me, \$50; 3me, \$20.

La deuxième course, pour les chevaux trottant en 2:27, a été chaude et contestée; cinq chevaux ont pris part à cette course.

Les juges sont MM. McCaffrey, Carruthers et Chevrier.

PETITE GAZETTE

Pittsford, Mass., sept. 28, 1878.

Messieurs.—Je me suis servi des Amers de houbion et je les ai recommandés à d'autres, vu qu'ils m'ont fait beaucoup de bien.

M. J. W. TULLER, Secrétaire de l'association de tempérance pour les femmes.

Rappelez-vous que je tiens toujours le Porter au gallon N. A. SAVARD.

OTTAWA, ONT., 10 Juillet 1880

Cher Monsieur.—J'ai beaucoup de plaisir à recommander l'Élixir de Down, pour les rhumes, la toux, et toutes les affections des poumons, soit pour les enfants ou les adultes, car j'en ai fait usage pendant dix ans dans ma famille, et avec le plus grand succès.

—Sirop du Dr Coderre pour son usage. Les douleurs des jeunes enfants —25c. par bouteille.

Les directeurs de pensions, instituteurs et autres trouveront constamment, au magasin de musique de F. Boucher, 158, rue Sparks un choix varié de cantates pour distributions de prix, fin d'année, fêtes de supérieurs, visite de pasteur et d'évêque; ainsi qu'une splendide collection de romances françaises spécialement publiées pour Pensionn.

Pas de humbug—Encore un nouveau témoignage en faveur de la Valéria. Qu'on lise la lettre de M. Girouard, dans laquelle l'ex-député de Kent, reconnaît que cette inestimable préparation lui a rendu la chevelure qu'il avait perdue.

À ce sujet, il est bon que nous prévenions ceux qui font usage de la Valéria contre la disposition générale à en employer plus que la direction l'indique. Il est absolument nécessaire de se conformer strictement aux directions. L'excès est nuisible.

À propos aux hôteliers.—Je vendrai, au prix courant, d'ici au mois de mars, Vins rouge, blanc et Sherry, Brandy, Gin, Old Tom, Rye, en caisse et au gallon. Pour vous convaincre du bon marché, venez nous faire une visite.

N. A. SAVARD, rue Dalhousie.

Chez M. Laurent Duhamel vous trouverez un assortiment de viandes fraîches de toutes sortes au quartier et à la livre, livrées à domicile, M. Duhamel remercie ses nombreuses pratiques et le public en général de l'encouragement qu'on lui a accordé jusqu'à ce jour. Une visite est respectueusement sollicitée.

—Bret Harte, dans l'un de ses jolis essais, parle d'une institutrice qui avait l'habitude de faire de longues excursions dans les forêts de pins de la Californie, rien que pour en respirer l'arôme. Ce traitement est plus efficace qu'on ne le croit communément. Les pins et les épinettes ont été d'un grand secours médical. Le sirop de gomme d'épinette rouge de Gray—préparation scientifique—produit les mêmes effets que le traitement dont nous venons de parler. Depuis vingt ans qu'il est en usage, il a donné les résultats les plus satisfaisants.

Prix 25 et 50 cts la bouteille.

UN AUTRE TEMOIGNAGE

Montréal, 29 janvier 1884.

Monsieur C. D. Giroux, pharmacien, 601, rue Notre-Dame ouest, Montréal.

Monsieur, Je perdais mes cheveux abondamment depuis six mois; rien ne semblait pouvoir en arrêter la chute, car j'avais essayé les unes après les autres toutes les préparations sans obtenir le moindre bon résultat. J'étais aussi chauve qu'un peut le devenir en aussi peu de temps.

HUBERT LAROSE, No 624, rue Notre-Dame ouest, Montréal.

SOCIETE

Le Dr DUHAMEL étant obligé de faire une absence de deux mois pour remplir ses devoirs parlementaires, a invité le Dr P. W. Church, d'Allymer, jeune médecin déjà avantageusement connu dans le district d'Ottawa, à se joindre à lui, pour la pharmacie et la pratique de la profession médicale.

La pharmacie va être augmentée considérablement, de sorte que le public y trouvera tout ce qu'il faut, à très bas prix.

DORION & DELORME, ARTISTES-PHOTOGRAPHES, 140 Rue Sparks et 569 Rue Sussex, OTTAWA.

Nouveaux fonds de scènes variés, peints par les meilleurs artistes du Canada. Grands avantages pour les fêtes. Une douzaine de Portraits, CABINET SIZE, et un cadre valant \$1.00, pour \$3.00.

Photographie de toutes grandeurs, satisfaction garantie. Une visite est sollicitée chez DORION & DELORME, No 140, rue Sparks et 569 rue Sussex, coin de la rue Rideau. 18 Oct. 1883.

Lotion Persienne

La LOTION PERSIENNE est la meilleure préparation connue jusqu'à présent contre le MASQUE, les ROUSSEURS, les SOUS-ONS ou tout autres maladies de la peau.

En vente chez tous les pharmaciens. Dépôts en gros à Montréal, MM. LYMAN SONS & Co., KERRY WATSON & Co., H. SUGDEN EVANS & Co.

A. PHILIPPE E. PANET, L. B. Solliciteur, Procureur, Notaire, etc. BUREAU: Coin des Rues RIDEAU ET SUSSEX, OTTAWA.

Entrée: sur la rue Sussex. 1er juin 1883.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

82—ARRANGEMENTS D'HIVER—83

A partir de LUNDI, le 4 DECEMBRE, les trains voyageront tous les jours (dimanches exceptés) comme suit:

Table with 2 columns: Destination and Time. Includes Pointe Lévy, Rivière du Loup, Trois Pistoles, Rimouski, Campbellton, Dalhousie, Bathurst, Newcastle, Moncton, Saint-Jean, Halifax.

Le train se rend de la Courbe des Chaudières à 8 h 30 le train du Grand-Tronc quittant Montréal à 10 p. m.

Les trains d'Halifax et Saint-Jean se rendent à destination le dimanche.

Les trains quittant Halifax à 2.45 p. m. Saint-Jean à 7.25 p. m. arrivant à Montréal à 6.05 a. m. en se 'accordant à une courbe des Chaudières avec le Grand-Tronc à 9.23 p. m., restent à Campbellton le dimanche.

Le char Pui man qui part de Montréal les lundis, mercredis et vendredis se rend directement à Halifax, et celui qui part le dimanche, le jeudi et le samedi se rend Saint-Jean.

Pour billets et tout arrangement concernant le fret et les passagers, s'adresser à R. C. W. MacGUAIG, Agent.

D. POTTINGER, Surintendant général, Ottawa, 19 Dec 1882 1a

TEMOIGNAGE CONVAINCANT

Je me suis démis l'épauite à la suite d'une chute, le 5 octobre 1881. Les docteurs furent appelés, mais ne purent remettre mon bras à son état naturel. Après 121 jours de souffrances atroces, j'allai à Boston, et à l'hôpital où je me rendis, le médecin réussit à me remettre le bras en position, mais les nerfs étaient tellement contractés que je ne pouvais plus que plier mon bras à angle droit.

Revu. D. Goulet, Pembroke, N. H.

Ayant souffert du Rhumatisme pendant longtemps, on m'a conseillé de faire l'usage de votre Arnica et liniment d'Arnica. La première application me donna un soulagement immédiat, et maintenant je suis capable d'agir à mes affaires, grâce à votre médecine merveilleuse.

Je suis votre tout dévoué, W. H. DECKSON, 218 rue St. Constant, Montréal. En vente chez C. J. DUCRIE, rue Sussex (Ottawa).

J. B. ARIAL, PEINTRE, DECORATEUR, TAPISSIER ET VITRIER

MARCHAND DE PEINTURE ET DE VITRES 526 RUE SUSSEX OTTAWA

M. ARIAL se charge de toute commande dans sa ligne d'affaires; il surveille lui-même toutes les opérations de sa boutique, et ses prix sont raisonnables.

Les propriétaires trouveront un grand avantage en le favorisant de leurs commandes 17 mars 1883 1a

PATENTS

MINN & CO. OF THE SECRETARY AMERICAN PATENT OFFICE, 100 N. BROADWAY, N. Y. C. Agents for the Dominion of Canada, for the purpose of procuring and defending Patents, and for the purpose of procuring and defending Trade-Marks, and for the purpose of procuring and defending Copyrights, and for the purpose of procuring and defending Licenses, and for the purpose of procuring and defending Infringements, and for the purpose of procuring and defending Suits, and for the purpose of procuring and defending Appeals, and for the purpose of procuring and defending Revisions, and for the purpose of procuring and defending Oppositions, and for the purpose of procuring and defending Revocations, and for the purpose of procuring and defending Annulments, and for the purpose of procuring and defending Restorations, and for the purpose of procuring and defending Extensions, and for the purpose of procuring and defending Renewals, and for the purpose of procuring and defending Surrenders, and for the purpose of procuring and defending Assignments, and for the purpose of procuring and defending Transfers, and for the purpose of procuring and defending Licenses, and for the purpose of procuring and defending Infringements, and for the purpose of procuring and defending Suits, and for the purpose of procuring and defending Appeals, and for the purpose of procuring and defending Revisions, and for the purpose of procuring and defending Oppositions, and for the purpose of procuring and defending Revocations, and for the purpose of procuring and defending Annulments, and for the purpose of procuring and defending Restorations, and for the purpose of procuring and defending Extensions, and for the purpose of procuring and defending Renewals, and for the purpose of procuring and defending Surrenders, and for the purpose of procuring and defending Assignments, and for the purpose of procuring and defending Transfers, and for the purpose of procuring and defending Licenses, and for the purpose of procuring and defending Infringements, and for the purpose of procuring and defending Suits, and for the purpose of procuring and defending Appeals, and for the purpose of procuring and defending Revisions, and for the purpose of procuring and defending Oppositions, and for the purpose of procuring and defending Revocations, and for the purpose of procuring and defending Annulments, and for the purpose of procuring and defending Restorations, and for the purpose of procuring and defending Extensions, and for the purpose of procuring and defending Renewals, and for the purpose of procuring and defending Surrenders, and for the purpose of procuring and defending Assignments, and for the purpose of procuring and defending Transfers, and for the purpose of procuring and defending Licenses, and for the purpose of procuring and defending Infringements, and for the purpose of procuring and defending Suits, and for the purpose of procuring and defending Appeals, and for the purpose of procuring and defending Revisions, and for the purpose of procuring and defending Oppositions, and for the purpose of procuring and defending Revocations, and for the purpose of procuring and defending Annulments, and for the purpose of procuring and defending Restorations, and for the purpose of procuring and defending Extensions, and for the purpose of procuring and defending Renewals, and for the purpose of procuring and defending Surrenders, and for the purpose of procuring and defending Assignments, and for the purpose of procuring and defending Transfers, and for the purpose of procuring and defending Licenses, and for the purpose of procuring and defending Infringements, and for the purpose of procuring and defending Suits, and for the purpose of procuring and defending Appeals, and for the purpose of procuring and defending Revisions, and for the purpose of procuring and defending Oppositions, and for the purpose of procuring and defending Revocations, and for the purpose of procuring and defending Annulments, and for the purpose of procuring and defending Restorations, and for the purpose of procuring and defending Extensions, and for the purpose of procuring and defending Renewals, and for the purpose of procuring and defending Surrenders, and for the purpose of procuring and defending Assignments, and for the purpose of procuring and defending Transfers, and for the purpose of procuring and defending Licenses, and for the purpose of procuring and defending Infringements, and for the purpose of procuring and defending Suits, and for the purpose of procuring and defending Appeals, and for the purpose of procuring and defending Revisions, and for the purpose of procuring and defending Oppositions, and for the purpose of procuring and defending Revocations, and for the purpose of procuring and defending Annulments, and for the purpose of procuring and defending Restorations, and for the purpose of procuring and defending Extensions, and for the purpose of procuring and defending Renewals, and for the purpose of procuring and defending Surrenders, and for the purpose of procuring and defending Assignments, and for the purpose of procuring and defending Transfers, and for the purpose of procuring and defending Licenses, and for the purpose of procuring and defending Infringements, and for the purpose of procuring and defending Suits, and for the purpose of procuring and defending Appeals, and for the purpose of procuring and defending Revisions, and for the purpose of procuring and defending Oppositions, and for the purpose of procuring and defending Revocations, and for the purpose of procuring and defending Annulments, and for the purpose of procuring and defending Restorations, and for the purpose of procuring and defending Extensions, and for the purpose of procuring and defending Renewals, and for the purpose of procuring and defending Surrenders, and for the purpose of procuring and defending Assignments, and for the purpose of procuring and defending Transfers, and for the purpose of procuring and defending Licenses, and for the purpose of procuring and defending Infringements, and for the purpose of procuring and defending Suits, and for the purpose of procuring and defending Appeals, and for the purpose of procuring and defending Revisions, and for the purpose of procuring and defending Oppositions, and for the purpose of procuring and defending Revocations, and for the purpose of procuring and defending Annulments, and for the purpose of procuring and defending Restorations, and for the purpose of procuring and defending Extensions, and for the purpose of procuring and defending Renewals, and for the purpose of procuring and defending Surrenders, and for the purpose of procuring and defending Assignments, and for the purpose of procuring and defending Transfers, and for the purpose of procuring and defending Licenses, and for the purpose of procuring and defending Infringements, and for the purpose of procuring and defending Suits, and for the purpose of procuring and defending Appeals, and for the purpose of procuring and defending Revisions, and for the purpose of procuring and defending Oppositions, and for the purpose of procuring and defending Revocations, and for the purpose of procuring and defending Annulments, and for the purpose of procuring and defending Restorations, and for the purpose of procuring and defending Extensions, and for the purpose of procuring and defending Renewals, and for the purpose of procuring and defending Surrenders, and for the purpose of procuring and defending Assignments, and for the purpose of procuring and defending Transfers, and for the purpose of procuring and defending Licenses, and for the purpose of procuring and defending Infringements, and for the purpose of procuring and defending Suits, and for the purpose of procuring and defending Appeals, and for the purpose of procuring and defending Revisions, and for the purpose of procuring and defending Oppositions, and for the purpose of procuring and defending Revocations, and for the purpose of procuring and defending Annulments, and for the purpose of procuring and defending Restorations, and for the purpose of procuring and defending Extensions, and for the purpose of procuring and defending Renewals, and for the purpose of procuring and defending Surrenders, and for the purpose of procuring and defending Assignments, and for the purpose of procuring and defending Transfers, and for the purpose of procuring and defending Licenses, and for the purpose of procuring and defending Infringements, and for the purpose of procuring and defending Suits, and for the purpose of procuring and defending Appeals, and for the purpose of procuring and defending Revisions, and for the purpose of procuring and defending Oppositions, and for the purpose of procuring and defending Revocations, and for the purpose of procuring and defending Annulments, and for the purpose of procuring and defending Restorations, and for the purpose of procuring and defending Extensions, and for the purpose of procuring and defending Renewals, and for the purpose of procuring and defending Surrenders, and for the purpose of procuring and defending Assignments, and for the purpose of procuring and defending Transfers, and for the purpose of procuring and defending Licenses, and for the purpose of procuring and defending Infringements, and for the purpose of procuring and defending Suits, and for the purpose of procuring and defending Appeals, and for the purpose of procuring and defending Revisions, and for the purpose of procuring and defending Oppositions, and for the purpose of procuring and defending Revocations, and for the purpose of procuring and defending Annulments, and for the purpose of procuring and defending Restorations, and for the purpose of procuring and defending Extensions, and for the purpose of procuring and defending Renewals, and for the purpose of procuring and defending Surrenders, and for the purpose of procuring and defending Assignments, and for the purpose of procuring and defending Transfers, and for the purpose of procuring and defending Licenses, and for the purpose of procuring and defending Infringements, and for the purpose of procuring and defending Suits, and for the purpose of procuring and defending Appeals, and for the purpose of procuring and defending Revisions, and for the purpose of procuring and defending Oppositions, and for the purpose of procuring and defending Revocations, and for the purpose of procuring and defending Annulments, and for the purpose of procuring and defending Restorations, and for the purpose of procuring and defending Extensions, and for the purpose of procuring and defending Renewals, and for the purpose of procuring and defending Surrenders, and for the purpose of procuring and defending Assignments, and for the purpose of procuring and defending Transfers, and for the purpose of procuring and defending Licenses, and for the purpose of procuring and defending Infringements, and for the purpose of procuring and defending Suits, and for the purpose of procuring and defending Appeals, and for the purpose of procuring and defending Revisions, and for the purpose of procuring and defending Oppositions, and for the purpose of procuring and defending Revocations, and for the purpose of procuring and defending Annulments, and for the purpose of procuring and defending Restorations, and for the purpose of procuring and defending Extensions, and for the purpose of procuring and defending Renewals, and for the purpose of procuring and defending Surrenders, and for the purpose of procuring and defending Assignments, and for the purpose of procuring and defending Transfers, and for the purpose of procuring and defending Licenses, and for the purpose of procuring and defending Infringements, and for the purpose of procuring and defending Suits, and for the purpose of procuring and defending Appeals, and for the purpose of procuring and defending Revisions, and for the purpose of procuring and defending Oppositions, and for the purpose of procuring and defending Revocations, and for the purpose of procuring and defending Annulments, and for the purpose of procuring and defending Restorations, and for the purpose of procuring and defending Extensions, and for the purpose of procuring and defending Renewals, and for the purpose of procuring and defending Surrenders, and for the purpose of procuring and defending Assignments, and for the purpose of procuring and defending Transfers, and for the purpose of procuring and defending Licenses, and for the purpose of procuring and defending Infringements, and for the purpose of procuring and defending Suits, and for the purpose of procuring and defending Appeals, and for the purpose of procuring and defending Revisions, and for the purpose of procuring and defending Oppositions, and for the purpose of procuring and defending Revocations, and for the purpose of procuring and defending Annulments, and for the purpose of procuring and defending Restorations, and for the purpose of procuring and defending Extensions, and for the purpose of procuring and defending Renewals, and for the purpose of procuring and defending Surrenders, and for the purpose of procuring and defending Assignments, and for the purpose of procuring and defending Transfers, and for the purpose of procuring and defending Licenses, and for the purpose of procuring and defending Infringements, and for the purpose of procuring and defending Suits, and for the purpose of procuring and defending Appeals, and for the purpose of procuring and defending Revisions, and for the purpose of procuring and defending Oppositions, and for the purpose of procuring and defending Revocations, and for the purpose of procuring and defending Annulments, and for the purpose of procuring and defending Restorations, and for the purpose of procuring and defending Extensions, and for the purpose of procuring and defending Renewals, and for the purpose of procuring and defending Surrenders, and for the purpose of procuring and defending Assignments, and for the purpose of procuring and defending Transfers, and for the purpose of procuring and defending Licenses, and for the purpose of procuring and defending Infringements, and for the purpose of procuring and defending Suits, and for the purpose of procuring and defending Appeals, and for the purpose of procuring and defending Revisions, and for the purpose of procuring and defending Oppositions, and for the purpose of procuring and defending Revocations, and for the purpose of procuring and defending Annulments, and for the purpose of procuring and defending Restorations, and for the purpose of procuring and defending Extensions, and for the purpose of procuring and defending Renewals, and for the purpose of procuring and defending Surrenders, and for the purpose of procuring and defending Assignments, and for the purpose of procuring and defending Transfers, and for the purpose of procuring and defending Licenses, and for the purpose of procuring and defending Infringements, and for the purpose of procuring and defending Suits, and for the purpose of procuring and defending Appeals, and for the purpose of procuring and defending Revisions, and for the purpose of procuring and defending Oppositions, and for the purpose of procuring and defending Revocations, and for the purpose of procuring and defending Annulments, and for the purpose of procuring and defending Restorations, and for the purpose of procuring and defending Extensions, and for the purpose of procuring and defending Renewals, and for the purpose of procuring and defending Surrenders, and for the purpose of procuring and defending Assignments, and for the purpose of procuring and defending Transfers, and for the purpose of procuring and defending Licenses, and for the purpose of procuring and defending Infringements, and for the purpose of procuring and defending Suits, and for the purpose of procuring and defending Appeals, and for the purpose of procuring and defending Revisions, and for the purpose of procuring and defending Oppositions, and for the purpose of procuring and defending Revocations, and for the purpose of procuring and defending Annulments, and for the purpose of procuring and defending Restorations, and for the purpose of procuring and defending Extensions, and for the purpose of procuring and defending Renewals, and for the purpose of procuring and defending Surrenders, and for the purpose of procuring and defending Assignments, and for the purpose of procuring and defending Transfers, and for the purpose of procuring and defending Licenses, and for the purpose of procuring and defending Infringements, and for the purpose of procuring and defending Suits, and for the purpose of procuring and defending Appeals, and for the purpose of procuring and defending Revisions, and for the purpose of procuring and defending Oppositions, and for the purpose of procuring and defending Revocations, and for the purpose of procuring and defending Annulments, and for the purpose of procuring and defending Restorations, and for the purpose of procuring and defending Extensions, and for the purpose of procuring and defending Renewals, and for the purpose of procuring and defending Surrenders, and for the purpose of procuring and defending Assignments, and for the purpose of procuring and defending Transfers, and for the purpose of procuring and defending Licenses, and for the purpose of procuring and defending Infringements, and for the purpose of procuring and defending Suits, and for the purpose of procuring and defending Appeals, and for the purpose of procuring and defending Revisions, and for the purpose of procuring and defending Oppositions, and for the purpose of procuring and defending Revocations, and for the purpose of procuring and defending Annulments, and for the purpose of procuring and defending Restorations, and for the purpose of procuring and defending Extensions, and for the purpose of procuring and defending Renewals, and for the purpose of procuring and defending Surrenders, and for the purpose of procuring and defending Assignments, and for the purpose of procuring and defending Transfers, and for the purpose of procuring and defending Licenses, and for the purpose of procuring and defending Infringements, and for the purpose of procuring and defending Suits, and for the purpose of procuring and defending Appeals, and for the purpose of procuring and defending Revisions, and for the purpose of procuring and defending Oppositions, and for the purpose of procuring and defending Revocations, and for the purpose of procuring and defending Annulments, and for the purpose of procuring and defending Restorations, and for the purpose of procuring and defending Extensions, and for the purpose of procuring and defending Renewals, and for the purpose of procuring and defending Surrenders, and for the purpose of procuring and defending Assignments, and for the purpose of procuring and defending Transfers, and for the purpose of procuring and defending Licenses, and for the purpose of procuring and defending Infringements, and for the purpose of procuring and defending Suits, and for the purpose of procuring and defending Appeals, and for the purpose of procuring and defending Revisions, and for the purpose of procuring and defending Oppositions, and for the purpose of procuring and defending Revocations, and for the purpose of procuring and defending Annulments, and for the purpose of procuring and defending Restorations, and for the purpose of procuring and defending Extensions, and for the purpose of procuring and defending Renewals, and for the purpose of procuring and defending Surrenders, and for the purpose of procuring and defending Assignments, and for the purpose of procuring and defending Transfers, and for the purpose of procuring and defending Licenses, and for the purpose of procuring and defending Infringements, and for the purpose of procuring and defending Suits, and for the purpose of procuring and defending Appeals, and for the purpose of procuring and defending Revisions, and for the purpose of procuring and defending Oppositions, and for the purpose of procuring and defending Revocations, and for the purpose of procuring and defending Annulments, and for the purpose of procuring and defending Restorations, and for the purpose of procuring and defending Extensions, and for the purpose of procuring and defending Renewals, and for the purpose of procuring and defending Surrenders, and for the purpose of procuring and defending Assignments, and for the purpose of procuring and defending Transfers, and for the purpose of procuring and defending Licenses, and for the purpose of procuring and defending Infringements, and for the purpose of procuring and defending Suits, and for the purpose of procuring and defending Appeals, and for the purpose of procuring and defending Revisions, and for the purpose of procuring and defending Oppositions, and for the purpose of procuring and defending Revocations, and for the purpose of procuring and defending Annulments, and for the purpose of procuring and defending Restorations, and for the purpose of procuring and defending Extensions, and for the purpose of procuring and defending Renewals, and for the purpose of procuring and defending Surrenders, and for the purpose of procuring and defending Assignments, and for the purpose of procuring and defending Transfers, and for the purpose of procuring and defending Licenses, and for the purpose of procuring and defending Infringements, and for the purpose of procuring and defending Suits, and for the purpose of procuring and defending Appeals, and for the purpose of procuring and defending Revisions, and for the purpose of procuring and defending Oppositions, and for the purpose of procuring and defending Revocations, and for the purpose of procuring and defending Annulments, and for the purpose of procuring and defending Restorations, and for the purpose of procuring and defending Extensions, and for the purpose of procuring and defending Renewals, and for the purpose of procuring and defending Surrenders, and for the purpose of procuring and defending Assignments, and for the purpose of procuring and defending Transfers, and for the purpose of procuring and defending Licenses, and for the purpose of procuring and defending Infringements, and for the purpose of procuring and defending Suits, and for the purpose of procuring and defending Appeals, and for the purpose of procuring and defending Revisions, and for the purpose of procuring and defending Oppositions, and for the purpose of procuring and defending Revocations, and for the purpose of procuring and defending Annulments, and for the purpose of procuring and defending Restorations, and for the purpose of procuring and defending Extensions, and for the purpose of procuring and defending Renewals, and for the purpose of procuring and defending Surrenders, and for the purpose of procuring and defending Assignments, and for the purpose of procuring and defending Transfers, and for the purpose of procuring and defending Licenses, and for the purpose of procuring and defending Infringements, and for the purpose of procuring and defending Suits, and for the purpose of procuring and defending Appeals, and for the purpose of procuring and defending Revisions, and for the purpose of procuring and defending Oppositions, and for the purpose of procuring and defending Revocations, and for the purpose of procuring and defending Annulments, and for the purpose of procuring and defending Restorations, and for the purpose of procuring and defending Extensions, and for the purpose of procuring and defending Renewals, and for the purpose of procuring and defending Surrenders, and for the purpose of procuring and defending Assignments, and for the purpose of procuring and defending Transfers, and for the purpose of procuring and defending Licenses, and for the purpose of procuring and defending Infringements, and for the purpose of procuring and defending Suits, and for the purpose of procuring and defending Appeals, and for the purpose of procuring and defending Revisions, and for the purpose of procuring and defending Oppositions, and for the purpose of procuring and defending Revocations, and for the purpose of procuring and defending Annulments, and for the purpose of procuring and defending Restorations, and for the purpose of procuring and defending Extensions, and for the purpose of procuring and defending Renewals, and for the purpose of procuring and defending Surrenders, and for the purpose of procuring and defending Assignments, and for the purpose of procuring and defending Transfers, and for the purpose of procuring and defending Licenses, and for the purpose of procuring and defending Infringements, and for the purpose of procuring and defending Suits, and for the purpose of procuring and defending Appeals, and for the purpose of procuring and defending Revisions, and for the purpose of procuring and defending Oppositions, and for the purpose of procuring and defending Revocations, and for the purpose of procuring and defending Annulments, and for the purpose of procuring and defending Restorations, and for the purpose of procuring and defending Extensions, and for the purpose of procuring and defending Renewals, and for the purpose of procuring and defending Surrenders, and for the purpose of procuring and defending Assignments, and for the purpose of procuring and defending Transfers, and for the purpose of procuring and defending Licenses, and for the purpose of procuring and defending Infringements, and for the purpose of procuring and defending Suits, and for the purpose of procuring and defending Appeals, and for the purpose of procuring and defending Revisions, and for the purpose of procuring and defending Oppositions, and for the purpose of procuring and defending Revocations, and for the purpose of procuring and defending Annulments, and for the purpose of procuring and defending Restorations, and for the purpose of procuring and defending Extensions, and for the purpose of procuring and defending Renewals, and for the purpose of procuring and defending Surrenders, and for the purpose of procuring and defending Assignments, and for the purpose of procuring and defending Transfers, and for the purpose of procuring and defending Licenses, and for the purpose of procuring and defending Infringements, and for the purpose of procuring and defending Suits, and for the purpose of procuring and defending Appeals, and for the purpose of procuring and defending Revisions, and for the purpose of procuring and defending Oppositions, and for the purpose of procuring and defending Revocations, and for the purpose of procuring and defending Annulments, and for the purpose of procuring and defending Restorations, and for the purpose of procuring and defending Extensions, and for the purpose of procuring and defending Renewals, and for the purpose of procuring and defending Surrenders, and for the purpose of procuring and defending Assignments, and for the purpose of procuring and defending Transfers, and for the purpose of procuring and defending Licenses, and for the purpose of procuring and defending Infringements, and for the purpose of procuring and defending Suits, and for the purpose of procuring and defending Appeals, and for the purpose of procuring and defending Revisions, and for the purpose of procuring and defending Oppositions, and for the purpose of procuring and defending Revocations, and for the purpose of procuring and defending Annulments, and for the purpose of procuring and defending Restorations, and for the purpose of procuring and defending Extensions, and for the purpose of procuring and defending Renewals, and for the purpose of procuring and defending Surrenders, and for the purpose of procuring and defending Assignments, and for the purpose of procuring and defending Transfers, and for the purpose of procuring and defending Licenses, and for the purpose of procuring and defending Infringements, and for the purpose of procuring and defending Suits, and for the purpose of procuring and defending Appeals, and for the purpose of procuring and defending Revisions, and for the purpose of procuring and defending Oppositions, and for the purpose of procuring and defending Revocations, and for the purpose of procuring and defending Annulments, and for the purpose of procuring and defending Restorations, and for the purpose of procuring and defending Extensions, and for the purpose of procuring and defending Renewals, and for the purpose of procuring and defending Surrenders, and for the purpose of procuring and defending Assignments, and for the purpose of procuring and defending Transfers, and for the purpose of procuring and defending Licenses, and for the purpose of procuring and defending Infringements, and for the purpose of procuring and defending Suits, and for the purpose of procuring and defending Appeals, and for the purpose of procuring and defending Revisions, and for the purpose of procuring and defending Oppositions, and for the purpose of procuring and defending Revocations, and for the purpose of procuring and defending Annulments, and for the purpose of procuring and defending Restorations, and for the purpose of procuring and defending Extensions, and for the purpose of procuring and defending Renewals, and for the purpose of procuring and defending Surrenders, and for the purpose of procuring and defending Assignments, and for the purpose of procuring and defending Transfers, and for the purpose of procuring and defending Licenses, and for the purpose of procuring and defending Infringements, and for the purpose of procuring and defending Suits, and for the purpose of procuring and defending Appeals, and for the purpose of procuring and defending Revisions, and for the purpose of procuring and defending Oppositions, and for the purpose of procuring and defending Revocations, and for the purpose of procuring and defending Annulments, and for the purpose of procuring and defending Restorations, and for the purpose of procuring and defending Extensions, and for the purpose of procuring and defending Renewals, and for the purpose of procuring and defending Surrenders, and for the purpose of procuring and defending Assignments, and for the purpose of procuring and defending Transfers, and for the purpose of procuring and defending Licenses, and for the purpose of procuring and defending Infringements, and for the purpose of procuring and defending Suits, and for the purpose of procuring and defending Appeals, and for the purpose of procuring and defending Revisions, and for the purpose of procuring and defending Oppositions,

FEUILLETON

FAUTE ET CRIME

TROISIEME PARTIE

(Suite)

Ils savaient qu'il faut compter avec la police et ils ont joué au plus malin. Pour se soustraire aux recherches, pour dépister les agents de la sûreté, ils n'ont négligé aucune précaution, les scélérats. Certes, je ne suis pas venu jusqu'à ce jour pour le reconnaître. Oui, il faut convenir que nous avons affaire à forte partie. Si dans tout cela, je vois prendre la moindre clarté, je veux bien que le diable m'emporte!

Tonnerre! Félicie Trélat ou Joséphine, qu'est-ce que c'est donc que cette femme? D'abord s'appelle-t-elle Félicie Trélat? Je donnerais ma tête à couper que c'est un nom de guerre qu'elle a pour la circonstance. Je parierais aussi que son mariage en province est un comte et qu'elle n'est pas veuve, pour cette unique raison qu'elle ne s'est jamais mariée. Cette ceureuse de bals d'autrefois est aujourd'hui ce qu'elle était il y a dix ans, une gourgandine de la pire espèce.

En attendant, j'en suis encore pour mes frais. Toujours le guignon..... Pas de chance! Après dix-huit mois de temps perdu en recherches inutiles, il y avait de quoi se décourager. Eh bien, non. Morlot était un nature à part. Les déceptions l'excitaient; il ne perdait rien de son opiniâtreté, il sentait au contraire augmenter son ardeur. Il s'était juré à lui-même de découvrir les coupables, et il n'était pas homme à s'arrêter même en présence d'une impossibilité matérielle.

D'ailleurs, il tenait à remplir son devoir et voulait, dans un bref délai, présenter à ses chefs un rapport complet, très développé et rigoureusement exact, qui devait, c'était son espoir, attirer l'attention sur lui. Voulaient recueillir tous les renseignements, même les plus insignifiants pour ne rien laisser dans l'ombre, il vit les personnes chez qui Gabrielle était descendue lors de son arrivée à Paris. On ne lui apprit la que ce qu'il savait déjà. Depuis que la jeune fille avait quitté le magasin ou elle s'était placée, les braves gens ignoraient absolument ce qu'elle était devenue.

Morlot ne fut pas étonné, il s'attendait à cette réponse! Il se présenta ensuite, dans la maison de commerce ou Gabrielle avait été employée comme demoiselle de magasin. Ce fut la femme du négociant qui lui répondit. —Mademoiselle Gabrielle nous a quittés brusquement sans nous avoir prévus, dit elle. Nous avons pensé d'abord qu'elle était malade; j'allai moi-même prendre de ses nouvelles et on m'apprit qu'elle était partie sans dire où elle allait. Quelque temps après, une de ses demoiselles la rencontra au bout des Batignolles avenue de Cluhy. C'est alors que nous eûmes l'explication de son étrange manière d'agir à notre égard. Un jeune homme était venu souvent faire des achats au magasin; il eût fallu être aveugle pour ne pas s'apercevoir que ses achats s'élevaient qu'un prétexte pour y voir Gabrielle.

Il s'adressait toujours à elle; assurément, à cette époque, elle était sage encore; elle ne pouvait pas cacher son émotion; elle paraissait embarrassée, contrariée peut-être, et elle devenait rouge comme une pivoine. —Ah! vous croyez cela, madame? fit Morlot avec un sourire d'incredulité. —Oui, autrement ce monsieur ne serait pas revenu ici la demander.

L'agent fit un brusque mouvement. —Comment, cet individu est revenu chez vous? s'écria-t-il.

—Il ne savait rien. Il est venu, croyant que Gabrielle faisait encore partie de notre maison. —Voilà ce qui est singulier, murmura Morlot.

—Je n'ai pas cru devoir lui cacher la vérité, je lui ai dit tout ce que je savais. En m'écoutant il devint très pâle, il était tout bouleversé.—Oh! c'est affreux, c'est affreux! disait-il en pressant sa tête dans ses mains.—Je vous assure que c'était une véritable douleur. Moi-même, j'étais très-ému et je regrettais de m'être montrée d'abord un peu trop sévère pour Gabrielle et pour lui.

—Y a-t-il longtemps de cela demanda Morlot. —Pas plus d'un mois. —Ah!... Il n'est pas moins vrai, cependant que ce monsieur a commis une mauvaise action; je ne puis voir en lui autre chose qu'un misérable. —Certainement, il a mal agi. —Vous lui avez fait des reproches, madame, vous avez bien fait. A-t-il cherché à s'excuser? Que vous a-t-il dit? —Que j'accusais à tort d'avoir abandonné Gabrielle.—Oui, m'a-t-il dit, je le reconnais, je l'ai trompée et je la regrette vivement aujourd'hui; je voudrais pouvoir réparer le mal que j'ai fait. Je l'aimais, je l'aime encore, et je sens bien que son souvenir restera éternellement dans mon cœur. Ce n'est pas volontairement que je l'ai abandonnée. Au moment où je m'y attendais le moins, j'ai reçu l'ordre de quitter Paris immédiatement. Il allait partir, les minutes étaient comptées; c'est à peine si j'avais le temps de boucler mes malles; j'aurais voulu voir Gabrielle avant mon départ. Cela ne me fut pas possible. Gabrielle savait que je l'aimais, ajouta-t-il, elle a eu tort de douter de moi. —Si ce que ce monsieur vous a dit est vrai, il ne demeure pas à Paris; il y était de passage lorsqu'il a connu mademoiselle Liénard.

—Dame, je le crois. —Vous a-t-il dit de quel pays il était? ce qu'il faisait? —Je lui ai fait ces questions, il n'y a pas répondu. —Cela ne me surprend pas. Ce monsieur doit faire partie d'une catégorie d'individus qui ne tiennent pas à être connus. —C'est possible. Dans tous les cas, si l'apparence d'un homme très-bien mis; autant que j'ai pu en juger, il doit avoir une position. Morlot hocha la tête. —On est souvent trompé par les apparences, fit-il. Enfin, ce que je vois de plus clair dans tout cela c'est qu'il n'avait pas complètement oublié mademoiselle Gabrielle, puisqu'il est revenu ici, pensant qu'elle y était encore. Il y a de cela un mois, m'avez-vous dit, peut-être est-il encore à Paris? —C'est peu probable. Il a dû repartir le lendemain ou le surlendemain du jour où je l'ai vu; d'après ce qu'il m'a dit, il n'était venu à Paris que pour voir Gabrielle.

N'ayant plus rien à demander à la femme du négociant, et celle-ci n'ayant plus rien à lui apprendre, Morlot se retira. Cependant, dans ce qu'on venait de lui dire, il y avait matière à réflexions. Aussi, se mit-il à réfléchir sérieusement. Mais ses réflexions eurent pour résultat d'augmenter sa mauvaise humeur et de le rendre plus soucieux encore. Avec tout cela, se dit-il, je ne fais pas un pas en avant. J'ai beau examiner, regarder de tous les côtés, je ne vois rien. Vais-je donc en être réduit à constater mon impuissance et à me battre les flancs. Ainsi, voilà encore un individu qui passe sans laisser une trace derrière lui. Il vient compliquer l'affaire. Au lieu de l'éclaircir, il ne se montre que pour l'embrouiller. J'avais pensé qu'il n'était pas étranger à l'enlèvement de l'enfant, c'était absurde.

(A suivre.)

Dimanche prochain, à 8 heures, M. le docteur Valade fera une conférence sur "Les musiciens célèbres."

Bonnes nouvelles pour Hull

Je vendrai mes huîtres d'ici jusqu'après le carême pour 35 centins la pint. E. D. SEGUN. Bloc Poulin, rue Principale.

PAS DE HUMBURG!

La Valeria continue d'opérer des cures étonnantes. C'est incontestablement le meilleur remède connu pour empêcher la chute des cheveux ou les faire repousser. Le dernier témoignage, spontané de tous ceux qui ont déjà été publiés, vient d'être expédié à MM. L'aviollette et Nelson, pharmaciens de Montréal, et agens en gros de cette préparation. Il est de M. Girouard, ex-député de Kent, Nouveau Brunswick. Le voici.

Bouctouche, N.B., 4 janvier 1884. MM. L'aviollette et Nelson, Pharmaciens, Montréal.

Auriez-vous la bonté de m'envoyer 6 ou 12 boîtes de la VALERIA. J'en ai fait usage d'une boîte et le résultat a été tel que mes cheveux sont repoussés très épais. Plusieurs ici ayant été témoins que cette pommade m'a donné une nouvelle chevelure désirent en faire l'expérience. Je vous donnerai volontiers un certificat en faveur de la VALERIA.

Voire tout dévoué, G. A. GIROUARD, Ex-député de Kent.

La Valeria a déjà obtenu un dédit immense. Les commandes arrivent de toutes les parties du Canada et des Etats-Unis. Il n'y a plus lieu de rester chauve avec une jarreille découverte.

A vendre chez tous les pharmaciens.

En vente chez C. O. Dacier, pharmacien, rue Sussex, Ottawa.

UNE CURE ÉTONNANTE

Je, soussigné, déclare avoir perdu complètement la chevelure il y a deux ans. Pendant ces deux ans, j'ai essayé tous les remèdes possibles, mais sans succès. En voyant l'annonce de la "Valeria" dans le "Minerve", j'eus une curiosité de m'en servir. J'en achetai une boîte chez MM. L'aviollette et Nelson, pharmaciens, rue Notre-Dame. C'est M. L'aviollette lui-même qui me la vendit, et il pourra attester que j'étais alors-il y a environ six mois-complètement chauve. Je me suis servi d'une seule boîte et elle a suffi à me rendre ma chevelure d'autrefois, un peu plus claire cependant, et à ce cheveu était plus fins. Tous ceux qui ne connaissent son comme moi s'étonneront du résultat.

Je suis gardien de la barrière de la Côte Saint-Antoine, et je serai heureux de donner la preuve de tous les faits que je viens d'attester à tous ceux qui voudront se renseigner. Je donne ce certificat de mon propre mouvement, en justice et en reconnaissance pour l'auteur de cette merveilleuse découverte.

PIERRE DAME, Montréal, 23 Juillet 1883.

AU CLERGE

OTTAWA PLATING WORKS

Toute espèce d'ornements d'église, tels que VASES, CALICES, PATÈNES, CIBOIRS, CRUCIFIX, OSTENSIF, BURETTES, ENCELSOIRS, CHANDELIER, Et autres ornements d'autels.

Calices et Ciboirs dorés au vermillon, une spécialité.

Le seul établissement de ce genre à Ottawa

J. F. GARROW, 170, RUE SPARKS, Ottawa, 29 janvier 1883. 1a.

Poudres de Condition d'Alexandre

BOULES POUR LES ROGNONS ET AUTRES

MEDICINES CELEBRES POUR LES

Chevaux

AGENT A OTTAWA: C. STRATTON

Coin des rues Dalhousie et Saint-Patrick.

AVIS.—Les médecines ci-dessus, célèbres dans tout le Canada pour leur efficacité, ne se trouvent que chez M. C. STRATTON. Je mets donc le public en garde contre les contrefaçons.

T. ALEXANDER, 0 Nov. 1882

L. A. Olivier

AVOCAT.

Bureau.—Enclosure des rues Rideau et Sussex, Block d'Eglison, Ottawa, Ont.

ARGENT A PRETER

Ottawa, 3 janvier 1883

J. A. POMINVILLE,

BOUCHER,

Étal No. 14, Marché By, Ottawa

A toujours à son Étal un assortiment complet de

Viandes de premier Choix,

Telles que BŒUF, MOUTON, VEAU, AGNEAU, LARD FRAIS, SAUCISSES, etc., etc.

A des prix qui dénotent toute compétence.

Une visite est sollicitée.

Ottawa, 30 mars 1883

CHAS DESJARDINS

No. 7 RUE ELGIN, OTTAWA.

AGENT D'ASSURANCE sur la VIE et contre le FEU, Cité et District d'Ottawa.

COMPAGNIES REPRÉSENTÉES: La Citizens, DE MONTREAL, La Northern, Co. ANGLAISE, La Caledonian, do Capital et Actif Réunis, do

au delà de \$40,000,000

ASSURANCES SOLICITEES, AGENT FINANCIER DE PLACEMENTS et COURTIER.

ACTIONS de Banques et de Compagnies incorporées, achetées et vendues pour argent et sur marge.

EMPRUNTS négociés pour particuliers, Corporations Municipales et Scolaires, Fabriques et Eglises à des conditions très avantageuses. Taux d'intérêt réduits.

ARGENT placé sur garanties de première classe. LES capitalistes trouveront leur avantage à correspondre avec

M. Chas Desjardins, Block de l'Hotel Russell, rue Sparks, Ottawa.

Marques de Commerce et Droits d'Auteur enregistrés. 1er déc. 1883

Le plus grand remède Américain contre le RUME, LA TOUX, L'ASTHME, LA BRONCHITE, L'EXTINCTION DE VOIX, L'ENROUEMENT ET LES AFFECTIONS DE LA GORGE.

Préparé avec la meilleure gomme d'épine rouge (goutte de l'épine) balsamique, adoucissant expectorant et tonique. Supérieure à n'importe quelle médecine offerte pour la guérison des affections ci-dessus énumérées. Combinaison scientifique de la gomme qui suinte de l'épave rouge—surement la gomme brute du plus grand prix pour les fins de la médecine.

Tout le monde a entendu parler des effets prodigieux des épaves et les pins dans les cas de maladies des poumons. En France les médecins envoient leurs patients pris de phthisie dans les forêts de pins et leur prescrivent une infusion faite des bourgeons d'épave.

Son efficacité remarquable dans le soulagement de certaines formes de bronchite, et son effet pour ainsi dire psychique dans la guérison des rhumes obstinés sont maintenant connus du public en général.

Vendu par tous les pharmaciens respectables. Prix 25 cts. et 50 cts. la bouteille. Les mots "Sirop de gomme d'épave rouge de Gray" constituent notre marque enregistrée de commerce, nos enveloppes et étiquettes sont aussi enregistrées.

KERRY WATSON & CO. Pharmaciens en gros. Seuls propriétaires et fabricants. Montréal, 6th Nov. 1882

PAUL T. C. DUMAIS, Arpenteur de la Puissance et de la Province de Québec.

Explorations et arpentages faits à la demande des propriétaires de limites de fermes et de terrains miniers, ainsi que plans et journal d'arpentage (Field Books). Bureau: 23 rue de l'Eglise, Ottawa.

ERNEST DES ROSIERS, AVOCAT

Block de l'Hotel Russell, Rue SPARKS, Ottawa

M. Ernest Desrosiers suivra les cours du district d'Ottawa. 11 fév. 1884

NOUVELLE MANUFACTURE DE BIJOUTERIES

Block de l'Hotel Russell, rue Sparks, Ottawa.

M. C. H. DOUCET a transporté son atelier d'orfèvrerie du magasin de bijouterie de M. Laporte au bloc Russell, rue Sparks, et il exécutera sous le plus court délai toute commande telle que bagues, Boucles d'Oreilles, Anneaux, Épingles, Chaines, Croix en or et en argent. Tourt ouvrages garantis et à très bas prix. Une visite est sollicitée.

C. H. DOUCET, Propriétaire

HUILE DOCT DUCOUX

HUILE DE FOIE DE MORUE Iode-Ferrée au Quinquina et aux Écorces d'Oranges Amères

Ce précieux médicament, fruit des longs travaux et des persévérantes études du Docteur DUCOUX, remplit sous une seule forme l'huile de Foie de Morue, le Fer, le Quinquina et le Sirop d'Écorces d'Oranges Amères.

Les éléments qui entrent dans la composition de ce produit expliquent suffisamment son immense succès et l'augmentation constante de sa consommation prouvent qu'il n'est pas seulement un remède pour guérir l'Anémie, la Chlorose, les Maladies de Poitrine, les Bronchites, les Catarrhes, la Phthisie et toutes les Affections Scrophuleuses.

Les Médecins les plus éminents recommandent tout particulièrement ce médicament, d'une odeur agréable, sans mauvais goût et dont l'usage est facile, économique.

Dépôt général à Paris: Dr DUCOUX, 209, rue St-Denis

À Québec: Dr Ed. MORIN & Co., Pharmaciens-Chimistes, 514, rue St-Jean

MEDICAMENTS DOSIMÉTRIQUES BURGGRAEVE-CHANTEAUD

Grandes pharmacies de l'Amérique et de la France, les produits chimico-pharmaceutiques les plus purs, tels que: Acétylène, Strychnine, Digitaline, Morphine, Quinine, Sulfate de Calcium, etc.

SEDLITZ-CHANTEAUD

Purgatif Selin, Rafraichissant et Dépuratif

Le SEDLITZ-CHANTEAUD est incontestablement le produit le plus beau et le plus utile de la pharmacie moderne; c'est un sel neutre purgatif d'une saveur très-douce et d'une efficacité certaine pour combattre la Constipation et entretenir la fraîcheur du sang.—Son emploi journalier est surtout utile aux Goutteux, aux Rhumatisants, aux personnes d'un tempérament sanguin, portées aux Congestions cérébrales, aux Vertiges, Migraines ou suites aux Hémorroides, Embarras gastriques, etc.

M. CH. CHANTEAUD, Pharmacien, Commandeur d'Académie Catholique, est le seul Préparateur des Véritables Médicaments Dosimétriques.

Se méfier des Contrefaçons.

Dépôt Général: 54, rue des Francs-Bourgeois, PARIS

Dépôtaires à Québec: Dr Ed. MORIN & Co., Pharmaciens-Chimistes, 514, rue St-Jean

Le FER BRAVAIS est un des ferrugineux les plus énergiques, par sa composition chimique, par sa pureté, par sa facilité d'assimilation, par sa saveur agréable, par sa rapidité d'action.

Le FER BRAVAIS ne produit ni crampes, ni diarrhées, ni constipation.

Le FER BRAVAIS n'a aucune saveur, ni odeur et ne communique aucune au vin, à l'eau ou à tout autre liquide dans lequel il peut être pris.

Le FER BRAVAIS est le moins cher des ferrugineux puisqu'il donne entier dans un mois à six semaines; le traitement revient donc à 4 centimes par jour.

Le FER ne noircit jamais les dents.

Un prospectus détaillé accompagne chaque flacon.

Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies.

FERRONNERIES

Pour les meilleures ferronneries à bon marché, aller chez

McDOUGALL & CUZNER

Le plus ancien magasin de ce genre à Ottawa, établi en 1850, à l'enseigne de la GROSSE TARRIERE, Rue Sussex, et coin de la rue Duke, CHAUDIERES, OTTAWA, Et à MATTAWA, P.Q.

31 Octobre 1883.

JOS. SENEAL

Entrepreneur de Pompes Funébres

265 et 261 RUE DALHOUSIE, OTTAWA,

A l'établissement le plus grand et le plus complet de la province d'Ontario.

Le seul établissement de ce genre dans la ville où vous pouvez vous procurer tous ce qui est nécessaire pour le décor des chambres funébres.

Les personnes donnant leur commandes au moins DEUX HEURES avant le départ du train ou du bateau peuvent avoir confiance qu'elles seront servies à point.

Un barbier de première classe est engagé pour l'usage des demandes.

On peut s'adresser chez M. Seneal la nuit comme le jour.

Pilules de Noix Longues Composées

De McGALE, Recommandées et sûres.

Pour la guérison de toutes les affections bilieuses, torpides, du foie, maux de tête, indigestion, et de toutes les maladies causées par le mauvais fonctionnement de l'estomac.

Ces pilules sont fortement recommandées comme étant un des plus sûrs et des plus efficaces remèdes contre les maladies précitées mentionnées. Elles ne contiennent pas de mercure ni aucune des préparations. Tout en étant un puissant purgatif, peuvent être administrés dans n'importe quel cas, elles ne contiennent aucune de ces substances délétères qui pourraient être préjudiciables à la santé des enfants ou des personnes âgées. Les PILULES de Noix Longues Composées, de McGALE, sont préparées avec soin, avec un extrait concentré, tiré de la noix longue et combiné avec d'autres principes végétaux, de manière à les placer au premier rang parmi toutes les pilules stomachiques jusqu'à présent offertes au public.

B. E. McGALE, Chimiste, Montréal, 1883

GRAND Magasin de Meubles

L. GRATTON, Entrepreneur Meublier, Menuisier, No. 530, RUE ST-GEORGES, Ottawa.

M. GRATTON est toujours heureux d'entreprendre quelque travail que ce soit, Construction et réparation de Maisons

Meubles de toutes sortes pour, Chambre à coucher, Salon et Salle à manger

Le tout exécuté avec soin, par des ouvriers compétents, et à

DES PRIX TRÈS MODÉRÉS.

1er Oct. 1883

AVIS

AVIS PUBLIC est donné par le présent qu'une demande sera faite au Parlement, à sa prochaine session, pour obtenir un acte constituant la Compagnie du chemin de fer de Vaudreuil et Prescott.

LACOSTE, GLOBENSKY, BISAILLON & BROS-EAU, Avocats des requérants.

Montréal, 14 novembre 1883.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra à ce bureau, jusqu'au mercredi, le 6ème jour de mars, prochain, inclusivement, des soumissions cachetées adressées au sous-signé, et portant la désignation "Soumission pour l'achat de matériaux militaires, Québec", pour la construction et l'achèvement d'une

Halle d'Exercice Militaire à Québec.

On pourra obtenir au Ministère des Travaux Publics à Ottawa, et au bureau de Poste, des formulaires de soumission et le devis, à commencer de Vendredi le 15 du mois courant.

Les soumissionnaires sont avertis que leurs offres ne seront point prises en considération si elles ne sont faites sur les formulaires, dont les blancs ne sont point convenablement remplis, et si elles ne portent leurs propres signatures.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de banque accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour une somme égale à cinq pour cent du montant de la soumission. Ce chèque sera considéré si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou si il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministre ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ord. F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 4 Février 1883.

Sirop des Enfants du Dr Goderre

Ce sirop est préparé avec l'approbation des professeurs de l'École de Médecine de Chirugie de Montréal, Université de Médecine de l'Université Collège Victor.

Le sirop des enfants est supérieur à toutes les préparations calmantes offertes aux mères

de famille pour conserver la santé de leurs enfants; il peut être donné avec la plus grande confiance aux enfants dans les cas suivants: Colique, Diarrhée, Dysenterie, Dentition douloureuse, Insomnie, Toux, Rhume, Coqueluche, etc.

Demandez le Sirop du Dr Goderre et n'en achetez point d'autre.

En vente par tout le Canada et les Etats Unis

PRIX, 25 Cts. LA BOUTEILLE. Seul propriétaire, B. E. McGALE, Chimiste, Montréal, 1883.

